

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le seize septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 7 septembre 2011, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY, Mme JULIEN-RIVE, M. BOUCHER, M. HUMBERT.

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT  
M. LANGLOIS qui a donné pouvoir à M. MERLIAUD  
Mme DUGUET

M. THIERIOT est nommée secrétaire de séance.

L'ensemble du Conseil Municipal salue le retour sur la commune de leur collègue Elise LEBRAUD et a une pensée pour Hélène DUGUET.

On passe à l'ordre du jour.

## ***1. Proposition de membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs Délib.n°28/2011***

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner deux membres titulaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs des Portes de Vassivière, et deux suppléants.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, désigne :

- comme membres titulaires :

- Mme Marie-Pierre THIERIOT, retraitée, domicilié Le Bourg 87 460 CHEISSOUX
- M. Dominique BOUCHER, retraité, domicilié Le Bourg 87 460 CHEISSOUX

- comme membres suppléants :

- Mme Annie ZUKOWSKI, assistante de conservation, domiciliée Villemonteix 87 460 Cheissoux
- M. Jacques HUMBERT, retraité, domicilié Villemonteix 87 460 Cheissoux

## ***2. Travaux de Voirie 2011 – Choix de l'entreprise Délib.n°29/2011***

M. le Maire présente les deux devis reçus en Mairie concernant les travaux de grosses réparations voirie à réaliser cette année sur certaines voies communales :

Entreprise SIORAT : 20 781,40 € HT

Entreprise EUROVIA : 24 476,62 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de retenir, pour partie, la proposition de l'entreprise SIORAT pour un montant de 16 900,65 € HT soit 20 213,18 € TTC concernant le village de Villetelle, la route du Fondreau, la Route du Puy du Coutaud, trois parties de voies communales à Villemonteix, la route de la Texonnière, une partie de la route du Bourg (croisement dépôt).
- donne pouvoir à M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## ***3. Admissions en non valeur Délib.n°30/2011***

M. le Maire fait part de la demande de M. le Comptable du Trésor concernant l'admission en non valeur de 248,53 € représentant divers créances qu'il n'a pu recouvrer malgré toutes les démarches engagées.

Ces créances concernent des factures d'eau (art.38 titre 48 de 2006, art.42 du titre 33 de 2007, art.39 du titre 44 de 2008, art.37 et 82 du titre 53 de 2009, art.78 du titre 62 de 2010, art.80 du titre 53 de 2011) et une facture de cantine (art.11 du titre 116 de 2006).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces admissions en non valeur et charge M. le Maire de les mandater.

#### **4. Attributions subventions 2011**

**Délib. n°31/2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cheissoux, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2011 (art.6574) et charge M. le Maire de leur mandatement :

<i>Associations</i>	<i>Montant de la subvention 2011</i>
Comité des Fêtes de Cheissoux	260 €
ACCA de Cheissoux	200 €
Association des Retraités de Cheissoux	230 €
Foyer Rural de Cheissoux : Subvention de base Fête des Associations Journées du Patrimoine	200 € 200 € 550 € Soit un total de : 950 €
Par delà les Frontières	200 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Peyrat	200 €
Refuge Fourrière du Mas du Loup	87 €
Télémillevaches	80 €
Secours Populaire	60 €
Les P'tits Drôles CLSH	2295 €
Loisirs et Cie	200 €
Coopérative Scolaire OCCE Bujaleuf	200 €
ANACR Eymoutiers	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 012 €</b>

#### **5. Recrutement en Contrat Unique d'Insertion**

**Délib.n°32/2011**

M. le Maire fait part de la possibilité de recourir à un contrat unique d'insertion afin de recruter un salarié à raison de 20 h par semaine pour seconder les agents techniques pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à sa réalisation.

#### **6. Diminution du temps de travail de l'employée chargée du ménage**

**Délib.n°33/2011**

Constatant que la charge de travail de la femme de ménage étant inférieur au temps rémunéré (4/35 h hebdomadaire), M. le Maire ayant eu un entretien avec elle et avec son accord, il propose de réduire le temps de travail de l'employée chargée du ménage qui passerait de 17,33 h à 14 h par mois rémunérée à l'indice brut 244.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette diminution du temps de travail à compter du 1er octobre 2011 et dit que le nouveau tableau des effectifs sera le suivant au 1er octobre 2011 :

- un agent de maîtrise principal titulaire à temps complet (35/35 ème)
- un agent technique territorial 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet (35/35 ème)
- un rédacteur principal titulaire à temps non complet (20/35 ème)
- un adjoint administratif 2ème classe titulaire à temps non complet (18/35 ème dont 7 h mises à disposition)

- un agent non titulaire à temps non complet chargé du ménage (14 h/mois)

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

### **7. ADAC Dossier de consultation Architecte - Travaux salle polyvalente**

**Délib.n°34/2011**

M. le Maire fait part du dossier de consultation par procédure adaptée, réalisé par l'Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités, concernant la maîtrise d'œuvre pour la transformation de la salle de l'ancien restaurant scolaire et de l'ancienne mairie en salle polyvalente, dont le coût d'objectif des travaux est de 75 200 € HT, avec escalier intérieur et y compris les options VMC et équipements scéniques.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

retient le principe d'aménagement de la nouvelle salle polyvalente,  
approuve le dossier de consultation,  
donne pouvoir à M. le Maire de signer tout document nécessaire à cette consultation.

### **8 . Demande de subvention Contrats Territoriaux Départementaux 2012 - 2<sup>ème</sup> tranche travaux salle polyvalente - Délib.n°35/2011**

La consultation d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'une salle polyvalente dans les anciens locaux de la mairie et du restaurant scolaire étant lancée, les travaux devant être entièrement réalisés courant 2012, M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2012 pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Le montant de travaux pour cette 2<sup>ème</sup> tranche, d'après l'estimation de la S.C. BEIGE PUYCHAFFRAY (économiste de la construction) s'élève à 37 192,00 € HT (l'estimation complète des travaux étant de 97 192,00 € HT avec l'escalier intérieur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, sollicite auprès du Conseil Général, une subvention aux taux maximal, au titre des CTD 2012, pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

### **9. Partenariat Fondation du Patrimoine – Madeleines BIJOU**

La société Madeleines BIJOU soutient la Fondation du Patrimoine en lui reversant une participation sur la vente de certains produits. Il est proposé aux conseillers de passer commande.

### **10 . Certification CEE avec la parc Millevaches**

M. BOUCHER fait part de la réunion du PNR Millevaches concernant le Certificat Eco Energie à laquelle il a assisté. Cette certification concerne essentiellement le fioul et le gaz.

### **11. Festival Coquelicontes**

Mme ZUKOWSKI informe l'assemblée que du fait de ses contraintes budgétaires le Conseil Général ne pourra plus subventionner le festival Coquelicontes comme avant.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h 30.